

**PECHES ET OCEANS CANADA**  
**(Région du Québec)**

Pierre BELAND, président  
Daniel LE SAUTEUR, directeur gestion des Océans  
Guy CANTIN, chargé de projet  
Pierre GAUTHIER, biologiste

**Consultation publique**

**Projet: Zone de protection marine, Estuaire du Saint-Laurent**

**Du 28 octobre au 2 décembre 2004**

Ouverture générale des séances de consultation

Extrait des transcriptions du 28 octobre et du 2 décembre 2004

Rimouski et Québec

CG041028.A et CG01202.A

Carole Gélinas, s.o.  
Le 28 octobre et 2 décembre 2004.

M. PIERRE BELAND, Ph.D.,

président de l'Institut National d'écotoxicologie du Saint-Laurent:

Alors, bonjour mesdames, messieurs. Bienvenue à cette séance de consultation publique tenue par le ministère des Pêches et des Océans du Canada sur le projet de "*Zone de protection marine, Estuaire du Saint-Laurent*". Ceux qui ne l'ont jamais vue, elle est juste devant nous, c'est magnifique aujourd'hui.

Mon nom est Pierre Béland, presque tous me connaissent ici, j'agirai comme président de l'assemblée.

Je suis un scientifique de formation et j'ai sillonné la zone à de nombreuses reprises, pour différents projets, en bateau, en hélicoptère, en avion, je l'ai même fait en sous-marin. Et je suis donc un scientifique, mais j'ai aussi beaucoup d'expérience dans la consultation publique ou dans les contacts avec le public. J'ai animé une émission, à l'époque où j'habitais Rimouski, j'animais l'émission Feu vert à Télé-Québec et j'ai aussi été commissaire au BAPE à plusieurs reprises et j'ai été président et commissaire à la Commission mixte internationale.

Le but de cette consultation est d'obtenir les commentaires, les opinions, des précisions, des suggestions et les contributions des usagers, des résidents et de tous ceux qui s'intéressent à la zone de protection marine dans le but de bonifier les mesures proposées de la... des mesures qui sont proposées pour atteindre les objectifs de la zone de protection marine, qui est la protection des mammifères marins, de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires.

Je vous rappelle donc que le but de ces séances est de discuter, d'examiner ces mesures et non pas d'examiner le bien-fondé ou les limites de la zone de protection marine, qui ont déjà faites l'objet d'une validation étalée sur des mois, sinon quelques années et qui sont maintenant un état de fait.

La présence séance fait partie d'une série de rencontres qui s'étalent entre le vingt-huit (28) octobre et le deux (2) décembre deux mille quatre (2004). Le comité va tenir des séances dans plusieurs villes qui sont réparties le long, sur les deux (2) rives du Saint-Laurent avec, à l'intérieur de la zone de protection marine, afin de permettre à plus de monde de se présenter et de donner leur opinion. Alors, il y aura donc des séances à Rimouski, Forestville, Rivière-du-Loup, La Malbaie et Québec.

Pour chacune des séances, on réunit des gens qui ont une expertise, une connaissance du milieu, qui sont impliqués dans le tissu social ou économique de la région, de façon à aborder les sujets qui les intéressent particulièrement. Donc, on a déterminé certains thèmes pour chacune des séances. Les thèmes sont: enseignement et recherche, activités récréatives, développement économique et touristique, exploitation des ressources vivantes, environnement et transport maritime.

Bien évidemment, ces thèmes identifient plus les personnes qui sont invitées à la table que le sujet de la séance, puisque le sujet sera toujours le même, c'est-à-dire, les mesures qui sont envisagées pour atteindre les objectifs de la zone. Par conséquent, il n'y a pas de restriction sur les thèmes qu'on peut aborder lors d'une séance et il n'y a pas de restrictions, non plus, sur les enjeux, qui peuvent être soulevés dans le cadre de cette consultation.

La période de la consultation s'étend du

vingt (20) octobre au trente et un (31) décembre, parce qu'en plus des séances, bien, les gens peuvent faire connaître leurs opinions et leurs connaissances et leurs suggestions, en remplissant le cahier de consultation et en faisant parvenir ce document ou autres suggestions:

**par la poste à:**

**Pêches et Océans Canada,  
Programme des zones de protection  
marines,  
Institut Maurice-Lamontagne,  
Case Postale 1000,  
Mont-Joli, (Québec),  
G5H 3Z4.**

ou bien:

**par télécopieur au:**

**(418) 775-0718**

**par courriel à l'adresse de la ZPM:**

***zpmestuaireredusaint-laurent@dfo-mpo.gc.ca***

**ou par l'entremise du site Internet du ministère:**

***www.gc.dfo-mpo.gc.ca/zpmestuaire***

Toutes ces coordonnées sont à l'endos du cahier d'information sur le projet. Je vous rappelle qu'en outre toutes les séances sont transcrites et seront rendues disponibles sur le site Internet où on trouvera, d'ailleurs, aussi, toute l'information sur la ZPM, les documents qui auront été mis à la

disposition de l'équipe de consultation lors des séances ainsi que les informations et les réponses à des questions qui auront été posées au cours d'une des séances, mais à laquelle on n'aura pas pu donner une réponse entière. ces réponses seront versées, éventuellement, sur le site Internet.

Je vous rappelle quelques unes des règles que nous allons suivre au cours de cette séance parce que tout processus public, s'il veut être efficace, doit suivre certaines règles et être fondé sur des principes qui sont la recherche des faits, la réalité, la transparence, l'impartialité et le respect de tous les participants.

Nous avons essayé de simplifier les procédures au maximum pour qu'elles soient des plus simples, les plus franches pour permettre à chacun de s'exprimer et, néanmoins, à titre de président, j'aurai le devoir de m'assurer, justement, à ce que chacun puisse s'exprimer et participer tout en assurant une démarche constructive et le respect du processus et des participants.

Autant que possible, nous avons demandé, pour chacune des séances, que les organismes invités à la table, mandatent un représentant pour présenter ses vues, ce qui n'exclut pas, évidemment, la participation de d'autres représentants, en particulier, lors de la discussion qui aura lieu à la fin de la séance.

Il y aura aussi une période pendant laquelle des personnes autres que celles qui sont assises à la table, des gens du public qui sont dans la salle, pourront également contribuer. Je vous rappelle cependant que la présentation orale devant cette salle, de mémoire, n'est pas autorisée, par contre, si quelqu'un a un mémoire à remettre, il peut le remettre à monsieur Pierre Gauthier, ici, à ma gauche.

Alors, je vous demanderai donc de respecter ces règles et de vous adresser à moi lorsque vous voulez parler. Vous verrez qu'au départ ça fait un petit formel, mais que, plus la journée avance, plus on se connaît, puis on s'habitue à fonctionner de cette façon. Alors, vous m'adressez vos questions à moi et je les réfère à une des personnes qui est la plus apte à répondre.

Il y a aussi une raison technique à ça et aussi lorsque vous prenez la parole, je vous demanderais de donner votre nom, et la raison technique, c'est que, madame Gélinas, ici, à ma gauche, fait la transcription et parfois, si c'est une personne dont elle ne voit pas le nom, elle a besoin de savoir qui parle pour que ce soit bien enregistré dans le texte qui sera éventuellement remis sur Internet. Utilisez un des microphones, vous avez chacun un microphone, donc ça ne sera pas difficile et ne vous laissez pas intimider par ce processus qui a l'air un

peu formel. Vous allez voir qu'on s'y habitue et qu'on aura des échanges francs et constructifs.

Je vais vous donner l'agenda de la séance, je crois que chacun a reçu une copie. L'agenda est relativement simple, je vais demander aux gens de se présenter pour qu'on sache pour chacun qui fait quoi. Ensuite, Daniel Le Sauter nous fera une présentation relative à la ZPM, ce que c'est une ZPM. Ensuite, Guy, je crois, nous fera une présentation du projet qui nous intéresse.

Nous passerons ensuite au coeur de la séance, c'est-à-dire, les questions et les commentaires des participants à la table, vous, madame et messieurs. Et c'est vraiment le coeur de l'examen, de notre exercice, aujourd'hui, c'est ce que nous allons faire presque toute la journée en examinant chacune des mesures qui sont proposées et en obtenant de votre part vos commentaires, vos connaissances et vos suggestions pour les améliorer.

Finalement, nous aurons une période de discussion où ce sera peut-être l'occasion de ramener sur la table des choses qui n'ont pas été complétées ou de comparer plusieurs des contributions qui auront été faites aujourd'hui.

Nous passerons ensuite à une présentation sur la structure de gestion qui est proposée pour la ZPM. Nous aurons ensuite une période de questions pour les

gens du public qui ne sont pas à la table mais qui ont quand même des contributions à faire. Et, finalement, sommaire et conclusion.

...

M. PIERRE BELAND:

Merci. Maintenant, les membres de l'équipe de consultation qui ont travaillé sur bien des choses, entre autres, pour monter ces consultations publiques.

Je vais commencer avec toi, Pierre.

M. PIERRE GAUTHIER, biologiste,

Institut Maurice-Lamontagne:

Moi, c'est Pierre Gauthier, donc je suis biologiste à l'Institut Maurice-Lamontagne. Je suis un des derniers venus pour la préparation de la zone de protection marine, donc j'assiste Guy Cantin et notre équipe est petite mais on a eu la chance d'avoir des gens autour qui nous ont beaucoup aidés.

Donc je suis ici pour la première séance et je suis heureux d'être avec vous.

M. GUY CANTIN, biologiste, chargé de projet,

Zones de protection marines:

Guy Cantin, biologiste, j'ai la responsabilité du projet dont nous discuterons aujourd'hui.

M. DANIEL LE SAUTEUR, directeur,

gestion des océans et de l'habitat:

Daniel Le Sauter, directeur de la gestion des océans. C'est le groupe qui met en oeuvre les initiatives de gestion intégrée de la zone côtière et l'initiative de zones de protection marines. Ma contribution au projet ici surtout, est en terme d'apport de connaissances au niveau de la grande gestion des océans en terme de programme et également en terme de planification, court, moyen et long terme.

M. PIERRE BELAND:

Merci, Daniel. Je vais me permettre aussi de vous présenter trois (3) personnes qui sont derrière: François Rondeau, qui est consultant en communication, Sylvi, j'ai oublié ton nom de famille, je suis désolé. Racine, Sylvi Racine. Madame Sylvi Racine, Communications, Pêches et Océans Canada.

S'il y a des journalistes dans la salle ou

qui passent ici aujourd'hui, c'est à madame Racine que vous vous adresserez et Sylvie Roy qui s'occupe de tout le côté technique et organisation.

Bien, sans plus tarder, je vais demander à Daniel Le Sauteur de nous faire une présentation sur le programme des ZPM régionales et nationales et comment ce projet s'inscrit dans cet ensemble.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

D'accord. Tout d'abord, j'aimerais vous resouhaiter la bienvenue au nom de Pêches et Océans et au nom de toute l'équipe de ZPM. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis l'adoption de la Loi des océans, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Donc, permettez-moi, d'abord, un petit historique.

Cette Loi a été adoptée suite aux difficultés que le gouvernement du Canada avait à confirmer ses frontières, surtout ses frontières marines, face aux pressions des pêches étrangères. Donc, c'est une loi qui, au départ, avait été identifiée en terme de confirmation des frontières, des eaux territoriales. En lien avec la confirmation des frontières, à ce moment-là, on a un territoire à gérer, il y a une stratégie de gestion de ces

grands territoires-là qui doit s'adopter et la Loi fournissait ou fournit toujours des moyens ou des outils.

Bon, il y a trois (3) principaux outils qui sont cités dans la Loi. Il y a la gestion des activités qui ont lieu en environnement marin, estuarien, côtier. On parle d'établissement de zones de protection marines, on parle également de développement de normes de qualité du milieu marin.

Donc, ici, dans le cadre de cette consultation, on se situera au niveau du terme établissement de zones protection marines. En terme de stratégie, d'ensemble de gestion des océans, le ministère a produit par la suite sa politique ou sa vision d'ensemble de la stratégie des océans. C'est un document qui a été publié il y a quelques années, invitant les principaux intervenants, la population à travailler conjointement avec le ministère en partenariat, en collaboration et surtout impliquer les populations directement touchées par la gestion des océans.

Le ministère produit également un cadre, puisqu'on parle d'un cadre de travail ou de

référence pour la mise en place de réseaux intégrés des zones côtières pour aider à développer cette initiative-là. D'ailleurs, on en a déjà lancé certains projets le long du Saint-Laurent, on parle du projet de Haute Côte Nord qui est assez bien connu pour l'instant.

Dans le cadre des programmes des ZPM, il y a eu beaucoup d'efforts depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Jusqu'à date, il y a deux (2) zones de protection marines qui ont été désignées. Il y a le champ hydrothermal *Endeavour* qui est au large de Vancouver, c'est une zone qui est active à la protection des cheminées sous-marines. On parle d'un territoire, à peu près, de cent kilomètres carré (100<sup>2</sup>) et la deuxième zone de protection marine, c'est celle du Gully ou du Goulet près de l'Ile de sable pour la protection d'un paysage sous-marin et d'une espèce en péril qui est la baleine à bec. Ces frontières s'étendent, on parle d'un territoire d'environ, deux mille quatre cent kilomètres (2400 km) par habitat.

Tout récemment, le ministère a été approché pour la préparation ou coordonner la préparation d'un plan d'ensemble des océans qu'on appelle le

plan de gestion des océans. Cette commande venait indirectement ou directement, pardon, du discours du trône qui cite, spécifiquement, je vais vous l'énoncer, on parle:

*"Le gouvernement ira de l'avant..."*

On parle du gouvernement actuel, on parle du discours du trône qui a été lu au mois d'octobre dernier.

*"Le gouvernement ira de l'avant avec son plan d'action des océans en maximisant l'utilisation des développements de technologie océanique en créant un réseau de zones de protection marines en mettant en oeuvre des zones données intégrées et en renforçant l'application des règles réunissant les océans et la pêche dont celles qui ont trait au stock de poissons chevauchant."*

Alors, ça, ça veut dire que les zones de protection marines, ce n'est pas, comment dirais-je, non seulement une priorité régionale, mais aussi c'est une priorité nationale, autant au sein du ministère qu'au sein du gouvernement du Canada.

Donc, en terme d'importance, pour notre ministère et le gouvernement, la zone estuaire du Saint-Laurent est une zone qui est également identifiée comme prioritaire pour sa mise en place.

Donc, toutes les, comment dirais-je, toutes les cartes sont en place pour aller de l'avant avec ce projet et c'est pourquoi aujourd'hui on va le soumettre pour consultation, pour avoir vos connaissances, avoir vos points de vue, l'améliorer, et, surtout, faciliter sa mise en place.

M. PIERRE BELAND:

Je vous remercie, monsieur Le Sauter. Nous allons maintenant passer à une présentation faite par monsieur Guy Cantin, responsable du projet, sur le projet lui-même. Il va vous donner un résumé du projet et je vous demanderais de ne pas l'interrompre et de réserver vos questions pour la période suivante qui vous donnera l'occasion de poser toutes les questions et interrogations que vous aurez. Guy.

M. GUY CANTIN:

Donc, on l'a déjà mentionné, on est là pour vous informer comme plusieurs sont intéressés à connaître le projet. Mais on est avant tout là pour vous écouter, donc avoir vos réactions qu'elles soient positives ou négatives puis aussi que vous puissiez nous faire part de vos idées originales qui pourraient nous aider à améliorer nos mesures, donc on consulte vraiment, on est là pour vous écouter aujourd'hui avant tout.

La présentation se fera ainsi, d'abord, je vais faire un aperçu très bref de ce qu'est le mandat de Pêches et Océans et comment, à l'intérieur de ce

mandat, s'inscrit le projet de zone de protection marine. Par la suite, je définirai brièvement qu'est-ce qu'une zone de protection marine et qu'est-ce qui distingue cet outil de d'autres outils de type aires marines protégées.

Et, ensuite, je ferai une description du projet en passant par pourquoi on veut protéger les mammifères marins dans cet espace plus particulièrement, donc l'importance de l'estuaire pour les mammifères marins et aussi en même temps les pressions subies par les animaux, donc les raisons de la protection et aussi en passant par l'importance économique des mammifères marins pour les communautés riveraines.

Par la suite, je présenterai qu'est-ce que nous prenons pour la mise en place de la ZPM et les modalités de gestion envisagées et finalement je terminerai par les étapes franchies, comme on le verra, ça fait quand même cinq (5) ans qu'on travaille sur le projet. La consultation publique est une étape charnière, elle est importante, donc on verra qu'il y a quand même eu beaucoup de travail qui a été fait en amont de la consultation.

Maintenant, comme je le disais, c'est très, très bref. Le mandat de Pêches et Océans est d'assurer la sécurité maritime, la protection de l'environnement, l'acquisition de connaissances scientifiques et la conservation et l'utilisation durable des ressources

vivantes. Et de ce mandat évidemment découle un ensemble de responsabilités dont celle plus particulière à notre projet qui est d'assurer la conservation et la protection des mammifères marins.

On comprendra que légalement Pêches et Océans est assuré de remplir cette responsabilité-là et actuellement il y a beaucoup de lacunes, donc ce mandat ou cette responsabilité n'est pas bien remplie et le projet de Zone de protection marine - Estuaire du Saint-Laurent devrait permettre d'adresser un certain nombre de ces lacunes.

Maintenant, qu'est-ce qu'une zone de protection marine, ça se définit, comme on l'a déjà dit, comme monsieur Le Sauter le mentionnait, sous la Loi sur les océans du Canada, donc découle de cette loi et ça se définit avant tout comme un espace maritime, donc on ne parle pas d'eau douce, mais strictement d'un milieu marin et qui est désigné en vertu d'objectifs de conservation et de protection seulement.

Et puis on vise la protection de l'une des composantes suivantes, c'est-à-dire les ressources associées aux pêcheries commerciales ou autres y compris les mammifères marins et ça comprend aussi les habitats. Les espèces menacées ou en voie de disparition, on comprendra qu'en milieu marin la plupart des espèces qui tombent dans cette catégorie sont des mammifères marins dont plusieurs se retrouvent

dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Les espaces qui sont jugés riches ou très productifs en terme biologique, les habitats uniques, monsieur Le Sauter le mentionnait, le cas de Endeavour pour la côte Ouest, et, pour d'autres raisons, en particulier pour la recherche, des raisons de recherche scientifique. On comprendra que le projet Estuaire du Saint-Laurent touche les deux (2) premières catégories, c'est-à-dire les mammifères marins et les espèces en péril.

Maintenant, ici, on a les différentes zones ou projets actuellement en cours au Canada. On a d'abord les deux (2) zones désignées, Endeavour et le Goulet de l'Ile de Sable et les douze (12) autres points sont des projets en cours. On remarquera qu'au Québec il y a deux (2) projets, celui de la Péninsule de Manicouagan et Estuaire du Saint-Laurent.

Maintenant, qu'est-ce qui distingue les ZPM de d'autres, comme je vous disais, des aires marines protégées, ça se définit avant tout comme un outil de gestion qui est appliqué à un espace donné et ça se définit comme un outil de gestion très souple. Pourquoi ce qualificatif? On comprendra qu'on peut difficilement comparer une zone de protection marine à l'autre, le niveau de protection peut être très variable, c'est-à-dire qu'on peut avoir une zone où presque aucune activité humaine ou pas est permise et à

l'autre extrême une réglementation très, très permissive, on pourrait dire.

Donc, il y a une vaste gamme de types de ZPM qui peut être mis en place et ça se définit selon les objectifs qu'on s'est donnés. Comme dans le cas de l'estuaire, on veut protéger les mammifères marins particulièrement et l'ensemble des mesures qu'on mettra de l'avant verront à rencontrer cet objectif-là strictement, ne touche donc pas les autres composantes. Si dans un autre cas on vise la protection d'un habitat particulier, ce sera la même chose, donc c'est dans ce sens-là que ça peut être très, très différent d'une ZPM à l'autre et difficilement comparable en terme opérationnel et surtout de types de mesures mis de l'avant. Aussi pour question temporelle, une ZPM peut être définie de façon temporaire mais aussi saisonnière, permanente, donc c'est souple aussi à ce niveau-là.

Et, évidemment, ça vise la création de règlements spécifiques, comme je le mentionnais, de mesures ciblées selon les objectifs qu'on s'est donnés. A ça s'ajoute le principe de gestion adaptative. Ce qu'on entend par là, c'est que, aujourd'hui en décembre deux mille quatre (2004), on a un certain niveau de connaissances et au meilleur de nos connaissances nous mettons de l'avant un certain nombre de mesures.

Il peut s'avérer, suite à un suivi des opérations

d'efficacité des mesures et des nouvelles connaissances scientifiques dans cinq (5), dix (10), quinze (15), vingt (20) ans, que les mesures mises de l'avant sont soit trop sévères, à ce moment-là, on peut les modifier. Inefficace, on peut retirer une mesure, on peut, si elle n'est pas assez sévère, l'amplifier, donc il y a une adaptation qui est possible et c'est voulu aussi.

J'ai parlé de règlements, mais ça vise aussi un ensemble de d'autres choses comme des mesures non coercitives, on parle de code d'éthique, de mesures volontaires, de programmes d'harmonisation, *et caetera*, de programmes de sensibilisation et d'information, c'est un aspect important, de faire de la recherche et du suivi. Comme on verra, il y a un certain nombre de mesures qui tombent dans ces catégories-là dans le cahier d'information.

Et ceci se fait dans un esprit du maintien des activités économiques durables. Evidemment, l'idée de départ, ce n'est pas de faire des interdictions mur à mur, mais plutôt de rencontrer nos objectifs de protection et on ne vise pas des interdictions d'emblée sauf si vraiment c'est nécessaire.

Qu'est-ce que ça ne fait pas, ça crée peu ou pas de nouveaux emplois et ça ne vise pas la mise en place d'infrastructures particulières, contrairement à ce qu'on peut voir, par exemple, du cas du Parc marin où il y a des bureaux et plusieurs éléments de ce type.

Maintenant, une des limites importantes à tout projet ou à toute aire protégée, que ce soit en milieu terrestre ou marin, évidemment, on a peu de bras de levier pour ce qui est des menaces qui ont cours à l'extérieur de la zone, à ce moment-là on parle plus d'ententes, de programmes d'harmonisation, d'efforts concertés et non pas de règlements extra ZPM.

Maintenant, le projet, ici, on a le libellé du but qui est:

*"Assurer dans l'estuaire de Saint-Laurent, la conservation et la protection à long terme des mammifères marins qui y vivent..."*

On a deux (2) espèces résidentes: le béluga et le phoque commun:

*"... où y transitent, de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires"*

Donc, transitent, on parle principalement des grandes baleines. Ici, je fais une mention spéciale pour le phoque commun. Il existe *grosso modo* trois (3) espèces de phoques dans l'estuaire qui le fréquentent activement, le phoque du Groenland, le phoque commun et le phoque gris. Les deux (2) espèces, phoque gris et phoque du Groenland sont exploités commercialement, le projet ne vise pas la protection de ces espèces.

Par contre, le phoque commun n'est pas exploité et la population qu'on retrouve dans l'estuaire est en situation très précaire, on parle d'une petite population qui subit des stress comparables à ce que le béluga vit, c'est-à-dire, donc la contamination chimique, le dérangement, donc on a une préoccupation particulière pour cette espèce qui contrairement à son nom n'est pas si commune que ça dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Maintenant, la zone comme telle, ici en hachuré, on a l'espace couvert, un espace qui ceinture le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, donc la limite amont Batture aux Loups-marins, limite aval, Métis sur Mer - Betsiamites. Pourquoi ces limites? Ça se base avant tout sur la répartition des mammifères, donc sur ce qu'on veut protéger. On parle principalement de la répartition estivale du béluga du Saint-Laurent avec les aires de concentration.

Pourquoi estivale, c'est la période de l'année où

les animaux subissent le plus de pression. On parle aussi des sites d'échoueries utilisés par le phoque commun, l'ensemble de ces sites ou la presque totalité de ces sites se retrouvent dans l'estuaire. Les échoueries sont les lieux où les phoques communs pratiquent les activités essentielles, telle que la mise bas, l'allaitement des jeunes et tout ça, donc des sites importants et aussi des zones de concentration alimentaire pour les grands rorquals dont le rorqual bleu qui est une espèce en voie de disparition.

Ça peut sembler grand, c'est un espace qui est de six mille kilomètres carré (6000 km<sup>2</sup>). Evidemment, on a affaire aux animaux les plus gros de la création. Si on parle d'une baleine bleue, on parle de jusqu'à cent trente-cinq (135) tonnes, donc c'est immense. C'est plusieurs dizaines d'éléphants, une soixantaine d'éléphants en terme de poids, évidemment, ce sont des animaux énormes et leurs besoins en espace et en habitat sont à la mesure de leur taille, donc ils ont des besoins immenses aussi.

Si on compare ailleurs dans le monde, en terme de superficie, pour ce qui est de d'autres aires marines protégées qui visent la protection des mammifères marins, on a des superficies qui varient entre quatre mille (4000) et jusqu'à deux millions de kilomètres carrés (2 000 000 km<sup>2</sup>) ici et, en Méditerranée, on parle de cent mille kilomètres carrés (100 000 km<sup>2</sup>),

trois cent cinquante mille kilomètres carrés (350 000 km<sup>2</sup>). Tout ça pour dire que relativement notre zone est petite pour ce qui des aires marines protégées visant la protection des mammifères marins dans le monde.

Maintenant, pourquoi, qu'est-ce qu'il y de spécial finalement dans l'estuaire: Il y a une richesse en nourriture, une abondance de nourriture qui fait que d'année en année on retrouve des baleines qui migrent sur des grandes distances pour venir s'alimenter en vue de la période de reproduction. Donc, on a des baleines rorquals à bosses qui voyagent, qui migrent année après année des Caraïbes pour faire plusieurs milliers de kilomètres pour se rendre dans l'estuaire, dans le golfe pour venir s'alimenter, refaire les réserves énergétiques en vue de la saison de reproduction, donc ils pratiquent ici des activités essentielles qui sont l'emmagasinage de réserves.

Evidemment, pour les deux espèces résidentes, le phoque commun et le béluga, ils passent l'ensemble de leur cycle vital dans la zone, donc c'est évidemment essentiel pour ces espèces. Et on parle en terme de diversité d'espèces d'une douzaine d'espèces dont près de la moitié sont en péril.

Maintenant, l'importance économique des activités d'observation. On sait dans le monde, si on regarde des données au cours des années quatre-vingt-dix ('90),

c'est un secteur d'activités en effervescence. On parlait d'une croissance de douze pour cent (12%) par année au cours des années quatre-vingt-dix ('90) en terme de nombre de touristes pratiquant les activités, et en terme économique c'est une croissance d'au-delà de vingt pour cent (20%), donc un secteur d'activités qui est en ébullition.

Parmi les pays qui pratiquent les activités, il y a trois (3) pays où il y a plus d'un million (1 000 000) de touristes qui viennent année après année et le Canada fait partie des trois (3) principaux pays pratiquant les activités d'observation et l'estuaire du Saint-Laurent est un des sites les plus importants au monde. On parle d'un demi million de personnes par année qui viennent pratiquer les activités d'observation.

Le Sud de l'estuaire est intéressant à plusieurs égards, les sites d'observation sont près des lieux d'embarquement, il y a de bonnes concentrations d'espèces, les conditions de mer sont plus faciles puisqu'on est en mer fermée comparativement à un océan ouvert, donc toutes ces raisons font que c'est un site intéressant.

En terme d'apport économique, on parlait en deux mille un (2001) autour de quatre-vingt millions de dollars (80 000 000 \$), ça, c'est à la fois les impacts directs et indirects, donc la vente de billets mais

aussi tout ce qui est question d'hébergement et de restauration, *et caetera*. Pour ce qui est de la création d'emplois, on parle d'au-delà d'un millier d'emplois créés dans les régions riveraines.

Maintenant, les menaces, ici ce qui est important de comprendre, on peut prendre chacune des menaces une à une, mettre ça dans des petits compartiments, mais ce que subissent les animaux, c'est simultanément un ensemble de menaces et c'est ce que je tente de représenter ici, donc on connaît, pour la plupart, des problèmes de contamination chimique, principalement chez le béluga du Saint-Laurent.

D'autres problèmes de type dérangement et risques de collisions associés aux activités d'observation qui sont mal pratiquées ou qui ne sont pas pratiquées dans un contexte d'utilisation durable ou qui ne sont pas encadrées, même genre de problématique associée à la plaisance. Pour ce qui est de la navigation commerciale, on parle de bruit, de risques de collisions et de risques de déversements de substances toxiques.

Associé aux activités de pêches, on parle d'emmêlement dans les engins de pêches, compétition, actuellement, il n'y a pas de compétition, c'est plus une compétition potentielle, si par exemple il y avait l'exploitation du krill qui est la ressource unique pour le rorqual bleu, ça pourrait causer des problèmes

assez importants.

Les altérations de l'habitat, des risques d'introduction de maladies infectieuses et parasitaires, de la chasse accidentelle chez le phoque commun ou le braconnage, *et caetera*, donc un ensemble de menaces qui agissent, comme je le disais, de façon cumulative et simultanée.

Maintenant, les approches privilégiées pour la mise en place de la zone, évidemment, on est conscient qu'il existe déjà des efforts menés par le Parc marin. Le Parc marin a des objectifs plus larges que la ZPM, mais il a quand même des objectifs qui visent de concert la protection des mammifères marins et il est évident qu'il faut assurer un arrimage avec le Parc marin étant donné qu'on est dans le même espace et que les mammifères marins passent la frontière du parc et ne s'en soucient guère.

Tout ça se fait dans le respect des compétences et juridictions provinciales et fédérales ainsi que des droits autochtones. Ici, c'est important de montrer qu'évidemment on est conscient qu'il existe déjà un ensemble de mesures. L'idée dans le projet, ce n'est pas de tout défaire ou de réinventer, mais plus avant tout d'utiliser les outils existants et d'amener de nouvelles mesures qui sont complémentaires à ce qui existe déjà.

On parle par exemple de la Loi sur les pêches, il y a déjà une dimension mammifère marin dans cette loi-

là et c'est important de la considérer. Il y a quelqu'un qui a mentionné la Loi sur les espèces en péril, ça aussi c'est une initiative qui est prise en considération. Il y a d'autres lois fédérales, évidemment, vous connaissez bien la Loi sur la marine marchande dont plusieurs aspects permettent la protection de l'environnement marin et aquatique, donc c'est évident que ça fait partie des considérations.

Il existe aussi des initiatives qui sont non réglementaires, tel que le Plan d'action Saint-Laurent, les Comités ZIP qui en découlent, la gestion intégrée, la sensibilisation à l'information, tout genre de mesures comme ça qui sont menées souvent à l'extérieur du gouvernement et qui amènent des choses intéressantes. Et il y a aussi le provincial et le monde municipal qui permettent la mise en place d'un certain nombre d'outils déjà existants.

Avec la Loi sur les océans, ça permet avant tout, par règlement, de donner un statut à la zone, ce qui a déjà une valeur en soi et aussi de mettre des mesures qui se veulent complémentaires à l'ensemble des mesures qui existent déjà.

Je pense qu'il y a quelqu'un qui mentionnait que pour les activités portuaires, il existe déjà un ensemble d'outils qui permettent les évaluations de projets et puis tout ça va demeurer dans la ZPM. Et ce qu'on visera, c'est de peut-être avoir un égard

particulier pour ce qui est des mammifères marins.

Maintenant, les modalités de gestion. Vous avez peut-être pu le constater en passant à travers le cahier d'information qu'il y a un ensemble de mesures, il y a des choses qui sont plus embryonnaires, il y a des choses qui sont mieux définies. Evidemment, on ne vise pas l'application, la mise en branle de l'ensemble de ces mesures dès le début, il y a des efforts de plus longue haleine puis il y a des choses qui peuvent être mises en place à court terme.

Par contre, pour ce qui est de la nouvelle réglementation qui tombe sous la Loi sur les océans, nous visons une mise en vigueur dès la désignation de la zone et j'en ai déjà parlé, évidemment, du principe de gestion adaptative.

Maintenant, les étapes franchies. Le site a été sélectionné en quatre-vingt-dix-huit ('98) par un comité d'experts comme site d'intérêt. Par la suite, nous avons mené deux (2) études assez importantes, dont une étude socio-économique pour tracer un portrait de ce type de communautés autour de la zone des activités socio-économiques et aussi une étude aussi qui est assez volumineuse, une étude biophysique afin de tracer un portrait des dimensions biologiques, ressources et l'océanographie.

Par la suite, en deux mille (2000), nous avons tenu un atelier scientifique où on regroupait une cinquantaine d'experts nord-américains qui avaient comme mandat d'évaluer les problématiques ou plutôt d'évaluer les menaces subies par les mammifères marins dans ce secteur. Cet exercice-là a donné lieu à deux (2) rapports qui sont ici. Ces rapports ou cet atelier représente les bases scientifiques de la ZPM, donc ça a été fait en deux mille (2000).

Alors, on a repris les résultats de l'exercice et ça a été ramené au sein de groupes de travail par thème et ces groupes de travail avaient comme mandat d'émettre des recommandations afin de trouver des solutions ou des solutions pour contrer ou atténuer les menaces. Donc, ça, ça a été fait en deux mille (2000), deux mille un (2001) et ça a donné lieu à un important nombre de recommandations qui ont été soumises à

l'examen au sein de Pêches et Océans, auprès de la Garde côtière, de la Gestion des pêches, tous les secteurs concernés, ports petits bateaux, *et caetera*.

En deux mille deux (2002), on a refait le même genre d'exercice auprès des ministères fédéraux et agences pertinents en deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), ce qui inclut Transports Canada. Par la suite, nous avons tenu des séances d'information auprès des autorités autochtones du secteur concerné, même chose auprès des neuf (9) MRC couvertes par la ZPM, et, évidemment, on garde des contacts avec des représentants du Gouvernement du Québec pour ce qui est des initiatives reliées à la Loi sur les océans, on en parlait, gestion intégrée, ZPM, *et caetera*.

Maintenant, qu'est-ce que ça peut apporter de plus finalement ce projet qui vise, comme je le mentionnais, de hausser le niveau de protection qui est jugé insuffisant pour le moment. Donc, c'est de concert avec le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, c'est de créer ce qu'on pourrait appeler un refuge ou un sanctuaire pour les mammifères marins dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Et ceci par souci de cohérence et d'efficacité afin d'unir nos efforts pour en arriver à une protection, une protection de ce joyau du patrimoine naturel mondial qui est reconnu et qui a beaucoup d'importance et qui est d'intérêt pour tous. Ceci se

fait aussi dans l'esprit du maintien des activités économiques durables et ça donne avant tout une reconnaissance et un statut particulier au territoire, ce qui a une valeur en soi, et aussi évidemment une visibilité nationale et internationale de par l'ampleur du projet.

On en parlait, on termine maintenant la consultation, les séances de consultation publique, Québec est le dernier lieu. On a visité l'ensemble de ces lieux et, selon un ensemble de six (6) tables thématiques afin de creuser chaque sujet de façon particulière pour aller le plus à fond possible.

Donc, la parole est à vous aujourd'hui, on espère que vous trouverez ces séances utiles, puis de notre côté on va considérer vos remarques, vos commentaires afin d'améliorer nos mesures. Merci.

...

(Extrait des transcriptions des séances du 28 octobre et 2 décembre 2004 (présentation de G. Cantin) à Rimouski et Québec, respectivement)